

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE

Société coopérative à capital variable régie par le livre V du code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Siège social : 15, Esplanade Brillaud de Laujardière 14050 CAEN Cedex
478 834 930 R.C.S. CAEN

ELEMENTS FINANCIERS 2016

3^{ème} Partie – pages 2 à 6

I – LES RESOLUTIONS APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MARS 2017

I – LES RESOLUTIONS APPROUVEES PAR L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MARS 2017
--

1. APPROBATION DES COMPTES ET VOTE DES RESOLUTIONS

Les 10 résolutions sont lues par Jean-Michel GERGELY, Directeur Général Adjoint, et projetées à l’Assemblée et sont soumises à approbation une à une

1^{ère} résolution : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L’Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d’Administration sur l’exercice clos le 31 décembre 2016
- du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,

Approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du Conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 faisant ressortir un bénéfice de 90 millions 516 mille 326 euros et 99 centimes.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l’accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2016.

En application de l’article 223 quater du Code Général des Impôts, l’Assemblée Générale approuve le montant global des dépenses et charges visées à l’article 39-4 du Code Général des Impôts non déductibles des résultats imposables, qui s’élèvent à 104 mille 745 euros et 09 centimes, ainsi que celui de l’impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses, soit 36 mille 063 euros et 73 centimes.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

2^{ème} résolution : APPROBATION des COMPTES CONSOLIDÉS

L’Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- ⇒ du rapport de gestion du Conseil d’Administration,
- ⇒ du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

Approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

3^{ème} résolution : APPROBATION des CONVENTIONS REGLEMENTÉES

En application de l'article L 511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} résolution : AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,

Décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se soldant par un bénéfice de 90 millions 516 mille 326 euros et 99 centimes :

- 1 million 817 mille 524 euros et 73 centimes pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 1,85 %.
- Cet intérêt, éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 18 mars 2017.
- 6 millions 788 mille 664 euros et 55 centimes représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2016, soit un dividende de 4,146 euros nets par titre.

Cet intérêt, éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 18 mars 2017.

Reste à affecter : 81 millions 910 mille 137 euros et 71 centimes.

- Affectation des trois quarts à la réserve légale, soit 61 millions 432 mille 603 euros et 28 centimes.
- Affectation du solde, soit 20 millions 477 mille 534 euros et 43 centimes, aux réserves facultatives.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants

Exercice	Nombre de titres	distribution	Intérêt ou dividende net	Abattement personnes physiques	Revenu global
Intérêt aux parts sociales					
2013	4 912 233	0,49 €	2 416 818,64 €	40 %	2 416 818,64 €
2014	4 912 233	0,378 €	1 856 824,07 €	40 %	1 856 824,07 €
2015	4 912 232	0,33 €	1 621 036,56 €	40 %	1 621 036,56 €
Dividendes sur certificats coopératifs d'associés					
2013	1 637 401	3,912 €	6 405 512,71 €	40 %	6 405 512,71 €
2014	1 637 401	4,028 €	6 595 451,23 €	40 %	6 595 451,23 €
2015	1 637 401	4,065 €	6 656 035,07 €	40 %	6 656 035,07 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5ème résolution : CONSTATATION DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale, en application de l'article 30 des statuts, approuve les mouvements de parts sociales opérés au cours de l'exercice et constate que :

- Le montant du capital social a diminué de 60 euros au cours de l'exercice
- Le capital social est composé de 4 millions 912 mille 229 parts sociales d'un montant nominal de 20 euros chacune et de 1 million 637 mille 401 certificats coopératifs d'associés, d'un montant nominal de 20 euros chacun.
- Le capital social s'élève à 130 millions 992 mille 600 euros au 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution : ELECTION DES ADMINISTRATEURS

Je vous rappelle que ce vote s'effectue à bulletins secrets.

Les bulletins de vote ont été remis en début de séance aux sociétaires.

Conformément aux statuts et suite à l'assemblée générale extraordinaire du 24 mars 2016, le conseil d'administration se compose désormais de 6 administrateurs issus de chaque département Calvados, Manche et Orne, soit au total 18 administrateurs.

.../...

Sont élus administrateurs :

Sandrine LECOQ

Stéphanie YON-COURTIN, en remplacement de Bernard HULIN

Denis MALBAULT

Céline MAZIER, en remplacement de Joël JOUAUX

Pia Maria ROBINE

Jean-Louis BELLOCHE

Daniel EPRON

Vincent LEROY

Maryvonne LIGOT

Ingrid SCHADE

7^{ème} résolution : FIXATION DE LA SOMME GLOBALE A ALLOUER AU FINANCEMENT DES INDEMNITES DES ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 500 mille euros la somme globale allouée au titre de l'exercice 2017 au financement des indemnités de temps et de déplacement des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse régionale pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8^{ème} résolution : VOTE CONSULTATIF SUR L'ENVELOPPE GLOBALE DES REMUNERATIONS DE TOUTES NATURES VERSEES EN 2016 AU DIRECTEUR GENERAL, AUX MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION ET AUX FONCTIONS DE CONTROLE DE LA CAISSE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées au Directeur Général, aux membres du Comité de Direction et aux fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 2 millions 335 mille 968 euros et 57 centimes au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9^{ème} résolution : MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir constaté que les mandats de :

ERNST et YOUNG et Autres et KPMG Audit FS II devenu KPMG SA (1), Commissaires aux comptes titulaires, arrivent à expiration lors de la présente assemblée, renouvelle leur mandat en tant que commissaires aux comptes titulaires pour six exercices.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10^{ème} résolution : POUVOIRS POUR FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Le Président propose un film « toute une banque pour vous » qui illustre parfaitement notre promesse client.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'Assemblée et clôture l'Assemblée Générale Ordinaire.
